

BACK TO BASICS : QUE CHOISISSENT LES NOUVEAUX ET NOUVELLES ÉTUDIANT.E.S APRÈS LE BAC ?

Ismail Ferhat

11/09/2017

La question de la sélection universitaire fait partie des sujets tout aussi récurrents que passionnés du débat éducatif français. Dès lors, concrètement, quelle est l'attitude des nouveaux et nouvelles étudiant.e.s – c'est-à-dire celles et ceux qui s'inscrivent après avoir obtenu leur baccalauréat – vis-à-vis de l'enseignement supérieur ? Quels peuvent être les enjeux et les effets de l'instauration d'une procédure de sélection à l'entrée du premier cycle universitaire ? Ismail Ferhat fait le point pour l'Observatoire de l'éducation de la Fondation.

Les étudiant.e.s votent déjà... pour la sélection

Pour reprendre une célèbre formule de Trotski, les étudiant.e.s « votent avec leurs pieds » pour la sélection. En effet, contrairement aux idées reçues, le premier cycle universitaire généraliste, à savoir le seul à ne pas être sélectif, est loin d'être dominant dans les flux d'entrée de l'enseignement supérieur. Ainsi, s'agissant de la rentrée universitaire de 2015, seuls 45,1% des bacheliers (toutes filières confondues) choisissent l'université. Ce chiffre est, lui aussi, trompeur puisque les études médicales représentent plus de 11% des nouveaux entrants à l'université mais sont férocement sélectives du fait du *numerus clausus*.

En revanche, 20,7% des bacheliers choisissent les BTS, 7,5% les IUT, 6,9% les CPGE, et 7,3% les autres filières. Ceci constitue donc un flux plus important que le premier cycle universitaire généraliste (et plus encore si l'on prend en compte celles et ceux intégrant les études médicales).

Lorsqu'ils et elles en ont le choix, les nouveaux entrant.e.s dans le supérieur choisissent donc d'abord des filières sélectives. Ce simple constat quantitatif mériterait d'apaiser quelque peu les passions autour du sujet de la sélection universitaire.

Un paysage de l'enseignement supérieur déjà transformé par la sélection

Ce vote des étudiant.e.s a des conséquences d'autant plus profondes qu'il n'est pas nouveau. Depuis 1998, les établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), parmi lesquels se trouvent les universités, ont connu une croissance de leurs effectifs plus faible que les autres secteurs du supérieur (privé, supérieur hors MESRI) qui eux pratiquent systématiquement la sélection. Pour donner une idée de la transformation en cours, pour une base 100 en 1998, les effectifs du supérieur privé sont passés à 190 en 2016, les établissements hors MESRI à plus de 130 et les établissements relevant du MESRI à 110.

Ce constat entraîne une modification, sous-estimée, du paysage de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, sur 2,6 millions d'étudiants comptabilisés, près d'un million n'est d'ores et déjà plus à l'université. La dynamique des choix étudiants depuis la fin des années 1990 favorise les effectifs des filières sélectives et ce de manière progressive et mécanique.

La sélection en premier cycle universitaire... pour quelles bachelères et quels bacheliers ?

La question du mode d'accès à l'enseignement supérieur est d'autant plus importante qu'en 2016, 78,6% d'une classe d'âge a obtenu le baccalauréat. Le rapport public « Pour une société apprenante. Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur », remis le 8 septembre 2015, fixe dans un premier temps un objectif de 60% de diplômés du premier cycle dans une classe d'âge et dans un second temps 25% de diplômés du second cycle dans une classe d'âge.

L'élargissement éventuel du nombre d'étudiant.e.s dans le premier cycle universitaire, hors croissance démographique, ne peut cependant plus venir du baccalauréat général. En effet, la quasi-totalité de ses lauréats (99,4% en 2014) poursuit déjà des études dans le supérieur. Ceci signifie que les bacheliers technologiques (79,2% de poursuite d'études dans le supérieur en 2014) et surtout professionnels (34,4% de poursuite d'études dans le supérieur en 2014) constituent les deux viviers éventuels.

Or, ces bacheliers, lorsqu'ils vont dans le supérieur, choisissent d'abord le post-bac sélectif assuré dans les lycées (BTS). Ce choix est lié à de nombreux facteurs : une proximité géographique et sociale – comme le note la sociologue Sophie Orange –, un encadrement en (relatifs) petits

effectifs, la présence d'enseignants venus du second degré qui sont peut-être plus sensibles au parcours pré-baccalauréat). De plus, les BTS constituent un exemple de justice sociale dans le financement éducatif, ce qui n'est pas courant : en effet, le coût d'un étudiant de BTS (13760 euros par an) est supérieur à celui d'un étudiant d'université (10 390 euros par an) alors que le premier est souvent d'origine plus populaire que le second.